

Citoyenneté et empire à Rome du Ier au IIIe siècle

Rome est une cité née au VIIIe siècle av. JC. Ce fut d'abord une monarchie, puis une république de 509 av. JC à 27 av. JC. Mais sous le règne d'Auguste (27 av. JC-14 ap. JC), la république se transforme progressivement en un régime monarchique appelé empire. Ce mot empire désigne à la fois le régime politique dirigé par des empereurs qui se succèdent jusqu'à la fin de l'époque romaine, et l'ensemble des territoires conquis par Rome et appelés provinces. (*Carte conquêtes romaines*) Les premières conquêtes remontent au IIIe siècle av. JC (conquête de l'Italie), les dernières au IIe siècle ap. JC. L'empire romain est donc à son apogée du Ier au IIIe siècle : il s'organise autour de la Méditerranée et s'étend des Iles Britanniques au Sahara et de l'Atlantique à la Mer Noire.

I) Qui peut être citoyen dans l'empire romain ?

1) Les conditions d'accès à la citoyenneté à Rome et en Italie

Dans la cité de Rome, la proportion de citoyens est plus importante qu'à Athènes : sur environ 1 M hab, les citoyens étaient environ 200 000, soit 20 % de la population. Comme à Athènes, les enfants issus d'un mariage légitime entre des parents citoyens deviennent citoyens. Ils y accèdent à l'issue d'une cérémonie organisée dans leur 17^e année, au cours de laquelle ils revêtent la toge virile, c'est-à-dire le vêtement qui symbolise le statut de citoyen. Mais à la différence d'Athènes, il existe d'autres voies que l'hérédité pour devenir citoyen : l'empereur a le pouvoir d'accorder la citoyenneté à des étrangers, appelés pérégrins, et à leur famille. Un pérégrin qui s'engage dans la légion romaine devient automatiquement citoyen à l'issue de 25 ans de service. Et les esclaves affranchis par un maître citoyen deviennent citoyens

ainsi que leurs enfants. Depuis le 1er siècle avant JC, ces conditions s'appliquent également aux habitants de l'Italie, où les hommes libres sont donc citoyens romains.

En dehors des citoyens, la population de Rome se compose :

- d'environ 600 000 femmes et enfants de citoyens jusqu'à 17 ans. La condition féminine est tout à fait comparable à celle des Athéniennes : elles sont sous l'autorité de leur père puis de leur mari et leur place est au foyer, mais elles ne sont pas tenues de vivre enfermées dans une pièce réservée aux femmes.

- d'environ 200 000 esclaves, dont la condition est proche de ceux d'Athènes : prisonniers des guerres de conquête puis esclaves achetés en dehors de l'empire après la fin des conquêtes ; considérés comme la propriété de leur maître ; existence variable selon leur métier.

Donc la société romaine, comme la société athénienne, est fondée sur l'inégalité des statuts. Mais l'accès à la citoyenneté est plus ouvert que dans la cité grecque, d'autant plus que les habitants des provinces peuvent aussi devenir citoyens.

2) Comment et pourquoi devenir citoyen pour les provinciaux ?

Pour administrer leur empire, les Romains nomment un gouverneur et des fonctionnaires à la tête de chaque province. Chaque province est ensuite divisée en cités, composées chacune d'une ville et du territoire qui l'entoure. Pour diriger ces cités, les Romains font appel non pas à des fonctionnaires romains, mais aux dirigeants traditionnels des peuples conquis, à la seule condition qu'ils se montrent loyaux envers Rome. En fonction du statut de ces cités, leurs habitants peuvent prétendre à la citoyenneté romaine sous certaines conditions.

Fiche : Comment et pourquoi devenir citoyen pour les provinciaux ? (Réponses aux questions 1, 2 et 3) Dans les provinces, les seules cités où tous les hommes libres sont citoyens sont les cités de droit romain ou colonies romaines. Les plus riches d'entre eux peuvent même devenir magistrats et sénateurs à Rome. Seules quelques cités par province recevaient ce statut de colonie romaine : cela devait en faire de « petites Rome », des vitrines de la civilisation romaine dans les provinces.

Dans les autres cités, les hommes libres n'étaient pas citoyens, sauf exception :

-> dans les cités de droit latin ou municipes, seuls les hommes libres les plus riches peuvent devenir citoyens, en exerçant une magistrature dans la cité.

-> dans les cités pérégrines ou tribus, les hommes libres ne peuvent accéder qu'individuellement à la citoyenneté, à la faveur de l'empereur et en échange de services rendus aux Romains. Il s'agissait généralement des membres de l'élite dirigeante, ainsi récompensés pour leur loyauté.

-> les hommes libres non fortunés des cités de droit latin et des cités pérégrines pouvaient quant à eux devenir citoyens en s'engageant dans les troupes auxiliaires de l'armée romaine : à l'issue de leur service de 25 ans, ils devenaient citoyens.

(Réponse à la question 4) La citoyenneté était un statut recherché par les habitants des provinces, car elle constituait une distinction par rapport au reste de la population et témoignait d'une réussite sociale. La citoyenneté donnait aussi des avantages dans le domaine de la justice : un citoyen ne pouvait être torturé et pouvait demander à être jugé en appel par l'empereur, ce qui permettait d'échapper à la justice souvent expéditive et corrompue des gouverneurs de provinces.

(Réponse à la question 5) Pour les autorités romaines, l'attribution de la citoyenneté était un moyen de renforcer leur contrôle sur les territoires conquis. En effet, cela encourageait les élites traditionnelles à faire carrière au service des Romains en devenant magistrats des cités, et encourageait les hommes non fortunés à s'engager dans l'armée, permettant à Rome d'avoir des effectifs suffisants pour défendre les frontières de son immense empire. De plus, accéder à la citoyenneté signifie pour les habitants des provinces qu'ils ne sont plus des peuples « vaincus » mais qu'ils sont intégrés parmi le peuple « vainqueur » des Romains : cela diminue les risques de révolte dans l'empire.

3) Certains empereurs facilitent l'accès des provinciaux à la citoyenneté

Le nombre de citoyens augmente régulièrement dans l'empire en raison des différents moyens d'accès à la citoyenneté. Mais deux empereurs prennent des décisions qui accélèrent ce processus : Claude (41-54) et Caracalla (211-217).

Fiche : Certains empereurs cherchent à étendre la citoyenneté romaine

(Réponses aux questions 1, 2 et 3) Claude répond favorablement au souhait des citoyens gaulois d'accéder au sénat et aux magistratures de Rome. En effet, pour eux, la possibilité de faire carrière au service de l'empereur était un moyen de renforcer leur prestige dans leur cité d'origine. Pour l'empereur, il s'agissait de récompenser la fidélité des Gaulois, qui l'avaient soutenu dans la conquête de la Bretagne et apparaissaient comme un rempart face aux menaces d'invasion des peuples germaniques. Surtout, Claude était le premier empereur né hors d'Italie (Lyon), donc autoriser l'entrée de Gaulois au sénat renforçait sa légitimité à régner. Dans l'immédiat, toutefois, le sénat fut très hostile à cette décision car

l'arrivée de provinciaux dans leurs rangs signifiait une concurrence accrue pour l'accès aux magistratures et aux postes administratifs.

(Réponses aux questions 4, 5 et 6) **Caracalla (211-217) va beaucoup plus loin : en 212, il accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'empire. Cette décision est officiellement motivée par la volonté d'augmenter le nombre de fidèles des dieux romains : il s'agissait en particulier de généraliser le culte des empereurs divinisés, considéré comme un facteur de cohésion de l'empire. Il s'agissait aussi de parachever le processus d'intégration des différents peuples en un ensemble unique, de faire « oublier » l'existence de peuples « vaincus » puisque tout le monde appartenait désormais au camp des « vainqueurs ». Cependant, les sénateurs – très hostiles à Caracalla – insistent sur une motivation beaucoup plus matérielle : accorder la citoyenneté à tous les hommes libres permettait d'augmenter les recettes fiscales, puisque les citoyens devaient verser des taxes sur les héritages, que Caracalla venait justement d'augmenter. Cette mesure avait aussi pour but de simplifier la gestion de l'empire, puisque tous les hommes libres allaient avoir désormais le même statut.**

II) Que signifie être citoyen romain ?

1) Les citoyens jouent-ils un rôle politique à Rome ?

a) L'héritage de la République

Auguste établit certes un pouvoir de plus en plus monarchique à la fin du 1er siècle av. JC, mais il conserve les institutions de la république, qui ressemblent à celles d'Athènes. Cette république était-elle démocratique ?

Fiche tableau république. Les mots soulignés sont des définitions à connaître. 2 questions : Quels sont les points communs entre les

institutions athéniennes et les institutions romaines ? Rome est-elle plutôt une démocratie ou une aristocratie ?

Institution	<i>Athènes aux Ve-IVe s. av. JC</i>	<i>Rome aux III-Ier s. av. JC</i>
Conseil des citoyens	<p>Nom : la boulè</p> <p>Conditions d'accès : tout citoyen, par tirage au sort</p> <p>Fonctions : préparation des lois et convocation de l'ecclésià pour les voter, contrôle des magistrats</p>	<p>Nom : le sénat</p> <p>Conditions d'accès : tout citoyen qui a exercé au moins une magistrature peut y siéger</p> <p>Fonctions : préparation des lois transmises ensuite aux magistrats, contrôle des magistrats, vote du budget</p>
Assemblée des citoyens	<p>Nom : l'ecclésià</p> <p>Conditions d'accès : tout citoyen peut y participer</p> <p>Fonctions : tire au sort les membres de la Boulè ; tire au sort ou élit les magistrats ; vote les lois, la guerre, l'ostracisme</p>	<p>Nom : les comices</p> <p>Conditions d'accès : tout citoyen peut y participer</p> <p>Fonctions : élisent les magistrats (seuls les plus riches élisent les magistrats importants) ; votent les lois (les citoyens des classes les plus riches votent d'abord et si la majorité est atteinte à l'issue du vote des premières classes, le vote est arrêté).</p>
Gouvernement	<p>Nom : les magistrats</p> <p>Conditions d'accès : par tirage au sort ou élection, en théorie tout citoyen mais en pratique seulement les riches</p> <p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - direction du gouvernement et de l'armée par les 10 stratèges. - direction des fêtes religieuses par les 10 archontes - nombreuses autres magistratures pour la gestion de la cité 	<p>Nom : les magistrats</p> <p>Conditions d'accès : par élection, parmi les plus riches citoyens, ceux qui disposent d'un patrimoine d'au moins un million de sesterces, catégorie appelée <u>l'ordre sénatorial</u> puisque seuls ces citoyens peuvent entrer au Sénat.</p> <p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - direction du gouvernement et de l'armée par les 2 <u>consuls</u>. Ils convoquent les comices et leur proposent les lois à voter. Les autres magistrats doivent leur obéir, sauf les 10 <u>tribuns de la plèbe</u> qui peuvent s'opposer aux décisions des autres magistrats au nom de la défense des intérêts du peuple. - direction des fêtes religieuses par les pontifes, avec à leur tête le grand pontife. - nombreuses autres magistratures pour la gestion de la cité. Leur exercice successif, des plus modestes aux plus prestigieuses, constitue le <u>cursus honorum</u> (« la carrière des honneurs »).

Comme à Athènes avec la Boulè, il y avait un conseil des citoyens, le sénat. L'assemblée des citoyens, appelée ecclésià à Athènes, était constituée par les comices à Rome. Enfin, comme à Athènes, le gouvernement était confié à des magistrats élus pour un an et exerçant collégalement (plusieurs personnes à la même fonction) pour éviter la concentration du pouvoir. Mais à Rome, il s'agissait plus d'une oligarchie que d'une démocratie : l'accès aux magistratures et au sénat était réservé aux plus riches citoyens. Les comices jouaient un rôle moindre que l'ecclésià et les citoyens pauvres étaient même écartés du vote la plupart du temps.

- **Le principat fondé par Octave**

Transparent noms d'Octave. Le lire et commenter.

Lorsqu'il prend le pouvoir, Octave ne se fait pas proclamer roi pour ne pas susciter d'opposition. Il promet même de rétablir le bon fonctionnement de la république qui avait été remis en cause par des coups d'Etat et des guerres civiles entre généraux (Pompée contre Jules César, Octave contre Marc Antoine) au 1er siècle av. JC. Mais dans le même temps il réussit à prendre le contrôle de tous les rouages du pouvoir.

Depuis 31 av. JC, Octave gouvernait en se faisant élire consul chaque année (*soutenu par les Romains car il est celui qui a ramené la paix à Rome et il proclame son attachement à la République*). Il se distingue cependant de l'autre consul par des pouvoirs spéciaux l'autorisant à réprimer les derniers partisans de Marc Antoine. Mais en 27 av. JC, conformément à sa promesse de rétablir la République, il renonce solennellement à ces pouvoirs spéciaux. En remerciement, le sénat lui attribue le titre « d'Auguste », par lequel il lui reconnaît une autorité d'origine divine.

En 23 av. JC, Auguste renonce à exercer chaque année la fonction de consul, ce qui satisfait les sénateurs pour qui exercer cette magistrature est une étape majeure de la « carrière des honneurs » (*transparent cursus honorum*). En remerciement, il obtient la puissance tribunicienne qui lui permet de s'opposer à n'importe quelle décision des magistrats, et le pouvoir proconsulaire, qui lui permet de diriger l'armée sans être consul.

Il contrôle donc totalement la République, et reçoit encore les titres suivants : grand pontife (chef de la vie religieuse) en 12 av. JC, et père de la patrie (protecteur du peuple romain) en 2 av. JC.

- **Comment les citoyens romains réagissent-ils à la confiscation du pouvoir par Auguste ?**

Malgré des réticences, les sénateurs ont accepté la prise du pouvoir par Auguste :

- d'abord, ils l'ont soutenu car il promettait de rétablir la République mise à mal par les guerres civiles.

- ensuite, Auguste s'est fait élire censeur à trois reprises par les comices : cette magistrature qui consistait à recenser les citoyens lui donnait le droit de réviser la liste des sénateurs (*en les faisant accuser de mauvaises mœurs, principalement le fait de vivre dans le luxe sans faire profiter l'ensemble de la cité de sa richesse*) et donc d'écarter les opposants.

- enfin, les sénateurs ont trouvé leur compte dans ce nouveau régime : certes ils ne détiennent plus l'autorité sur Rome, mais continuent à exercer les magistratures qui sont le fondement de leur prestige social. Et le développement d'une administration impériale leur ouvre de nouvelles perspectives de carrière.

Les relations entre les sénateurs et les empereurs dépendent cependant de l'attitude de ces derniers : les empereurs qui veillent à associer le sénat à leur politique et respectent les apparences républicaines sont appréciés. A leur mort, les sénateurs leur votent une apothéose (lâcher d'un aigle depuis le bûcher funéraire pour symboliser la divinisation du défunt). Au contraire, les empereurs qui gouvernent en monarque se voient voter après leur mort une damnatio memoriae (condamnation à l'oubli, symbolisée par exemple par la destruction de ses statues).

Pour les citoyens non fortunés, le passage de la République à l'empire n'entraîne pas un grand changement car ils étaient déjà en grande partie exclus de la vie politique. Au cours du 1er siècle ap. JC, les comices perdent le pouvoir d'élire les magistrats, puis

celui de voter les lois, et finissent par disparaître. Les Romains n'ont visiblement pas réagi. Il faut dire qu'en échange, ils bénéficient de nombreux avantages.

2) De quels avantages les citoyens romains bénéficient-ils ?

Les empereurs se rendent populaires en se montrant généreux envers les citoyens. Ces cadeaux de l'empereur aux citoyens s'appellent des évergésies et sont l'équivalent des liturgies à Athènes. Les empereurs disposent en effet d'une immense fortune personnelle, alimentée notamment par les impôts perçus dans la province d'Égypte qui fait partie des biens privés des empereurs.

Ainsi, les citoyens bénéficient de distributions gratuites de blé (*le pain, base de l'alimentation, était souvent fabriqué à domicile*). Déjà sous la République, de riches particuliers en organisaient pour s'attirer le vote des électeurs. Mais à partir du règne d'Auguste, le ravitaillement en blé de Rome devient un service public géré par l'administration impériale : celle-ci achète le blé (provenant d'Égypte et d'autres provinces) à des marchands et constitue des stocks qui sont pour partie vendus aux boulangeries, pour partie distribués gratuitement aux citoyens. Ces distributions de blé (34 kg par mois) s'accompagnent de distributions d'argent à l'occasion d'évènements importants pour l'empereur (triomphe, naissance d'un héritier, entrée en fonction du nouvel empereur).

L'évergétisme de l'empereur s'exprime aussi par la construction de monuments pour la cité, toujours plus grands et luxueux.

Transparent maquette Rome

Les sept merveilles de l'ancienne Rome (30 min)

Exemple du cirque maxime, forum de Trajan, thermes de Caracalla, Colisée. Tableau à compléter.

N°1 : 1min 40 à fin (12 min) : Circus Maximus, forum et marchés de Trajan

N°2 : de 0 min à 1min40 : suite marchés de Trajan et de 9min50 à fin (13 min), thermes de Caracalla

N°3 : de 0 à 4min20 : fin thermes N°4 : de 5 min à 12 min : Colisée.

Nom du bâtiment	A quelle époque a-t-il été construit, sous quel empereur ?	En quoi ce bâtiment est-il remarquable ?	Quelles sont les fonctions de ce bâtiment ?
Le <u>Grand Cirque</u>	1 ^{er} cirque très ancien, reconstruit par plusieurs empereurs dont Trajan en 100	500 m x 400 m x 30 m, 250 000 spectateurs, 1 ^{ère} utilisation du béton (mortier)	Courses de chars, chasses aux animaux sauvages, manifester la cohésion de la cité autour de l'empereur car tous les Romains peuvent y assister
Le <u>forum</u> de Trajan	Construit sous Trajan au début du II ^e siècle	Gigantesque, 180 m de long, aussi grand que tous les autres forums de la ville	Fonction religieuse (présence d'un temple), judiciaire (basiliques abritant des tribunaux), commerciale (boutiques) => place centrale de la cité
Les <u>thermes</u> de Caracalla	Construit sous Caracalla de 212 à 217	Abondance de marbre, surface de 10 ha, peut accueillir 2 000 personnes	Hygiène, détente, soins du corps, sport, lecture, conversation
Le <u>Colisée</u> (amphithéâtre)	Construit sous Vespasien entre 70 et 80	80 000 spectateurs, 45 m de haut, 200 m de long	Combats de gladiateurs, chasses aux animaux sauvages, exécutions publiques et spectaculaires, cohésion de la cité comme pour le cirque.

Donc dans quels buts les empereurs font-ils construire ces monuments ?

Ces monuments ont plusieurs objectifs : manifester la puissance de l'empereur, lui assurer le soutien populaire en offrant des lieux agréables et des spectacles appréciés, et entretenir le lien entre les citoyens et l'empereur qui assistent ensemble aux spectacles.